Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260915-2026D063-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D063

Modalités de location du garage n°1 (sous l'école) à la SARL Friko

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation : 10/09/2026
Présents : Pierre LE GOFF, Maryannick PENN, Jérémy LAINE, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Isabelle CHAILLOU, Fleur GUERIN, Stéphane GRASSIN, Patrick JAOUEN, Sylvie RICOU, Alain TIRILLY
Absents/Excusés : André NEDELEC pouvoir à Pierre LE GOFF, Catherine BARON pouvoir à Alain TIRILLY, Sébastien BOUGET pouvoir à Patrick JAOUEN, Maxime LESTRUHAUT pouvoir à Jérémy LAINE, Géraldine MERRET pouvoir à Fleur GUERIN
Secrétaire de séance : Isabelle CHAILLOU
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10 Votants : 15 Procurations : 5

Rapporteur : Pierre LE GOFF, Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2241-1 ;

Le maire informe les conseillers que depuis 2023, les exploitants du bâtiment municipal « la Maison Rose » dans lequel se trouve le restaurant « Friko » disposent d'un espace de stockage supplémentaire nécessaire pour l'exercice de leur activité. Il s'agit du garage n°1 situé sous l'école.

Les modalités de location demeureraient inchangées, à savoir : 150 € de loyer annuel, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER les modalités de location proposées.

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF